

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FRUCTIPIERRE

Société civile de placement immobilier au capital social : 322 154 495 €.
Siège social : 8-12, rue des Pirogues de Bercy, 75012 Paris.
340 846 955 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Messieurs les Associés de la Société Civile de Placement Immobilier FRUCTIPIERRE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 24 juin 2015 à 9h30** dans les locaux de **NATIXIS, Immeuble Arc de Seine, 30 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance, du Commissaire aux Comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014.
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices.
3. Distribution au titre des plus-values immobilières.
4. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions soumises à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier.
5. Présentation de la valeur comptable déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
6. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
7. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la Société de Gestion à la clôture de l'exercice.
8. Quitus à la Société de Gestion.
9. Autorisation de cession d'actifs immobiliers.
10. Nomination de membres du Conseil de Surveillance.
11. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.
12. Questions diverses.

Le texte des résolutions qui seront proposées aux associés est le suivant :

Première résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2014.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve l'affectation et la répartition du résultat de 26 179 369,81 euros telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.
En fonction du montant distribuable qui s'établit à 29 400 904,56 euros, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent qui s'élève à 3 221 534,75 euros, elle convient de répartir aux associés une somme de 23 916 930 euros, somme qui leur a déjà été versée sous forme d'acomptes et décide d'affecter au report à nouveau la somme de 5 483 974,62 euros. En conséquence, le dividende unitaire revenant à chacune des parts en jouissance est arrêté à 18 euros.

Troisième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide de répartir entre les associés présents au moment de la distribution un montant de 3,3655 euros par part prélevé sur le compte plus-values.
Cette distribution correspond :

(i) en application de l'article 39 des Statuts, au montant acquitté par la société pour une part détenue par une personne relevant du régime de l'impôt sur le revenu au titre des plus-values sur cessions d'actifs immobiliers réalisées en 2014, soit 0,3655 € par part.

Cette distribution versée aux propriétaires des parts détenues en pleine propriété et aux nus-propriétaires pour les parts dont la propriété est démembreée, sera affectée, pour les associés relevant du régime de l'impôt sur le revenu, au remboursement de leur dette à l'égard de la société résultant de l'impôt acquitté par cette dernière pour leur compte. A cet égard, il est rappelé que, pour les associés ayant cédé leurs parts antérieurement à cette distribution, leur dette éventuelle a été déduite du produit de la cession.

Dans un souci d'efficience économique, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer, au titre de cette distribution, le montant minimum du versement par associé à un (1) euro. Elle décide, en conséquence, que tous les montants revenant aux associés, au titre de la présente résolution, net de l'imputation de leur dette éventuelle à l'égard de la société, d'un montant effectif, par associé, inférieur à ce seuil seront conservés par la société et lui seront définitivement acquis.

(ii) au versement aux associés d'un montant complémentaire de 3 €. Cette distribution sera versée aux propriétaires des parts détenues en pleine propriété et aux usufruitiers pour les parts dont la propriété est démembreée.

Ces distributions seront mises en paiement au cours du deuxième semestre 2015.

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les conventions soumises à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

Cinquième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :

- la valeur nette comptable qui ressort à 573 371 432,48 euros, soit 382,65 euros pour une part.

Sixième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :

- la valeur de réalisation qui ressort à 687 048 933,96 euros, soit 458,52 euros pour une part.

Septième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte telle qu'elle a été déterminée par la Société de Gestion de :

- la valeur de reconstitution qui ressort à 790 266 951,30 euros, soit 527,40 euros pour une part.

Huitième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

Neuvième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, autorise la Société de Gestion à procéder aux charges et conditions qu'elle jugera convenables à la cession de l'actif de bureaux Paris Nord II situé à Roissy en France.

Cette autorisation est accordée du jour de la présente Assemblée et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution. — L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des nouvelles dispositions de l'article 422-201 du Règlement Général de l'AMF et du nombre de postes à pourvoir au Conseil de Surveillance (soit 18), décide, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la SCPI statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les 18 candidats suivants ayant reçu le plus grand nombre de voix :

Candidats	Nombre de voix	Elu	Non Elu
M. Paul-Louis NETTER – (R)			
M. Patrick JEAN – (R)			
M. Pierre CAP – (R)			
SCI BPJC – (R)			
M. Alain MOLO – (R)			
M. Jean Philippe RICHON – (R)			
M. Alain THOREUX – (R)			
M. Jean Pierre TUIL – (R)			
M. Jérôme JUDLIN – (R)			
ALBINGIA – (R)			
SARL ARTHIBHEL – (R)			
SPIRICA – (R)			
APPSCPI – (R)			
CASDEN BANQUE POPULAIRE – (R)			
MGEN – (R)			
UMR – (R)			
IPBP – (R)			
SCI AAZ – (C)			
M. Alain POUCH – (C)			
M. André PERON – (C)			
M. Bruno NEREGOWSKY – (C)			
SCI FRUCTIDOR – (C)			
SC GLERM INVESTISSEMENT – (C)			
M. Guy FAUCHON – (C)			
M. Jean-Marc ETIENNE – (C)			
SCI PANTER (C)			
M. Michel CATTIN			

(R) : Candidat en renouvellement
(C) : Nouvelle candidature

Il est précisé que seront exclusivement pris en compte les voix des associés présents ou votants par correspondance à l'Assemblée. Par ailleurs, en cas de partage des voix, le candidat élu sera celui possédant le plus grand nombre de parts ou, si les candidats en présence possèdent le même nombre de parts, le candidat le plus âgé.

Onzième résolution. — L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Renouvellement de mandat de membre du conseil de surveillance.

— **Monsieur Pierre CAP**

Né le 11 août 1944

Nombre de parts détenues : 370

Demeurant : 15, boulevard Exelmans 75016 PARIS

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Retraité

— **Monsieur Patrick JEAN**

Né le 4 janvier 1947

Nombre de parts détenues : 263

Demeurant : 7, rue de Bellevue – 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

. Retraité

— **Monsieur Jérôme JUDLIN**

Né le 3 avril 1956

Nombre de parts détenues : 108 parts

Demeurant : 36, rue du Laos 75015 Paris

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Gérant de la Société JUDLIN Fermetures

— **Monsieur Alain MOLO**

Né le 5 janvier 1947

Nombre de parts détenues : 302

Demeurant : 2, impasse des Mets 44420 LA TURBALLE

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Retraité

— **Monsieur Paul-Louis NETTER**

Né le 24 janvier 1949

Nombre de parts détenues : 50

Demeurant : 6 rue de Chézy 92200 NEUILLY SUR SEINE

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Directeur Général de la BANQUE PRIVEE 1818

. Retraité

— **Monsieur Jean-Philippe RICHON**

Né le 16 juillet 1956

Nombre de parts détenues : 258

Demeurant : 7 allée des Poiriers 54520 LEXOU

Fonctions exercées au cours des cinq dernières années :

. Chirurgien-Dentiste

. Gérant de la SCI RIGA

— **Monsieur Alain THOREUX**

Né le 15 juillet 1944

Nombre de parts détenues : 440

Demeurant : 4, rue de l'Epine 35800 DINARD

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Retraité

— **Monsieur Jean-Pierre TUIL**

Né le 24 mai 1945

Nombre de parts détenues : 640

Demeurant : 110, rue de Sèvres – 75015 PARIS

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Président Directeur Général de la Société IMAGE et ENTREPRISE

— **ALBINGIA**

109/111, rue Victor Hugo 92300 LEVALLOIS PERRET

Nombre de parts détenues : 9 025

représentée par Monsieur Hubert FAULQUIER

— **APPSCPI**

BP 70040 – 95472 FOSSES

Nombre de parts détenues : 5

représentée par Monsieur Charles COULON

— ARTHIBHEL

55, rue de la Pauze 63130 ROYAT

Nombre de parts détenues : 698

représentée par son gérant Monsieur Richard CHALIER

— SCI BPJC

10, rue Henri Poincaré – 75020 PARIS

Nombre de parts détenues : 269

représentée par son Gérant Monsieur Jean-Jacques BONFIL-PRAIRE

— CASDEN BANQUE POPULAIRE

91 cours des Roches – Noisiel – 77424 MARNE LA VALLEE CEDEX 02

Nombre de parts détenues : 13 354

Représentée par Monsieur Patrick SEBERT

— INSTITUTION DE PREVOYANCE BANQUE POPULAIRE - IPBP

64 rue de la Boetie 75008 Paris

Nombre de parts détenues : 6 353

Représentée par Monsieur Didier SAMPIC

— MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE « MGEN »

3, square Max Hymans 75748 PARIS CEDEX 15

Nombre de parts détenues : 13 127

représentée par Monsieur Fabrice HENRY

— SPIRICA

50-56 rue de la Procession 75015 PARIS

Nombre de parts détenues : 52 746

représentée par son gérant Monsieur Daniel COLLIGNON

— UNION MUTUALISTE RETRAITE - UMR

12, rue de Cornulier 44000 NANTES

Nombre de parts détenues : 15 251

Représentée par Monsieur Eric JEANNEAU

Nomination en qualité de membre du conseil de surveillance.**— Monsieur Jean-Marc ETIENNE**

Né le 5 juillet 1956

Nombre de parts détenues : 292

Demeurant : 4, rue Adrienne Bolland 56000 VANNES

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Manager chez MANAGEURS EN MISSION

. Directeur Général Délégué chez GIE CECAB

— Monsieur Guy FAUCHON

Né le 11 juin 1954

Nombre de parts détenues : 215

Demeurant : 217, rue Marin Marie 50400 GRANVILLE

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Membre du Conseil de Surveillance de GENEPIERRE

. Membre du Conseil de Surveillance de PIERRE 48

. Membre du Conseil de Surveillance de NOVAPIERRE

— Monsieur Alain POUCH

Né le 6 février 1951

Nombre de parts détenues : 76

Demeurant : 10 rue Arago 82000 MONTAUBAN

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Pharmacien

. Président du Conseil de surveillance de la SCPI ROCHER PIERRE 1

— Monsieur Bruno NEREGOWSKI

Né le 25 mars 1953

Nombre de parts détenues : 100

Demeurant : 11 rue Montplaisir 57070 Metz

Fonction exercée au cours des cinq dernières années :

. Retraité

. Directeur Gestion de patrimoine à la BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE

— SCI AAAZ

2 allée de Marivel/96 avenue de Paris 78000 Versailles

Nombre de parts détenues : 110

Représentée par Monsieur Fabrice BLANC

— SCI FRUCTIDOR

14 bis rue Aristide Briand 88000 EPINAL
Nombre de parts détenues : 202
Représentée par son Gérant Monsieur Patrick FEGER

— **SCI GAIA**

1 Milin Nevez – 29800 PLOUEDERN
Nombre de parts détenues : 320
Représentée par son Gérant Associé Monsieur André PERON

— **SC GLERM Investissement**

La Goutte – 42560 MARGERIE CHANTAGRET
Nombre de parts détenues : 40
Représentée par son Gérant Associé Monsieur Gilles MOULIN

— **SC PANTER**

19 Le Colombier 57420 LORRY MARDIGNY
Nombre de parts détenues : 295
Représentée par son Gérant Monsieur Jean PANTER

— **Monsieur Michel CATTIN**

Né le 20 décembre 1948
Nombre de parts détenues : 35
Demeurant : 1 rue du Chalet – Le Souillot – 25270 CHAPELLE-D’HUIN
Fonction exercée au cours des cinq dernières années :
. Conseiller en stratégie d’entreprise à LA CHAMBRE D’AGRICULTURE DU DOUBS

*Pour avis
La société de gestion,
NAMI-AEW EUROPE*

1502220